



ADMINISTRATION COMMUNALE DE TANDEL

Bureau de la Population / État civil

6, Haaptstrooss

L-9350 BASTENDORF

Tél: 803 803 232 Email : claudine.welter@tandel.lu

www.tandel.lu

Réf. Dossier : 3A/2024/3759/176

Bastendorf, le 28.11.2024

Avis au public

Conformément à l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés il est porté à la connaissance du public que par arrêté de Monsieur le Ministre du Travail du 4 novembre 2024, no 3A/2024/3759/176, Monsieur Alphonse Moser, a été autorisée à exploiter un monte-escaliers.

Le public pourra consulter le texte de ladite décision au bureau de la population de la commune de Tandel à Bastendorf pendant les heures d'ouverture dudit bureau pendant le délai de quarante jours à partir de ce jour et ce jusqu'au 7 janvier 2025 inclus.

Conformément à l'article 19 de la susdite loi un recours peut être ouvert contre la décision ci-dessus devant le tribunal administratif qui statuera comme juge du fond. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours à dater du jour de l'affichage de la présente décision.

Pour la Bourgmestre

